

## INCLUSION FINANCIÈRE ET AUTONOMISATION DES FEMMES EN CÔTE D'IVOIRE : ÉTAT DES LIEUX A PARTIR D'UNE ÉTUDE DE CAS DES FEMMES DES VILLES DE BOUAKÉ, YAMOOUSSOUKRO ET ISSIA

Valoua FOFANA  
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire  
[valoua.fofana@live.fr](mailto:valoua.fofana@live.fr)

**Résumé :** L'inclusion financière apparaît aujourd'hui comme une condition *sine qua non* de l'autonomisation économique et sociale de la femme par son accès aux ressources productives et surtout par l'usage et le contrôle durables de celles-ci. Ce baromètre de l'égalité des sexes a fait l'objet de cette étude. L'objectif poursuivi était de faire un état des lieux de l'autonomisation de la femme en lien avec l'inclusion financière. Pour ce faire, les villes de Bouaké, de Yamoussoukro et d'Issia ont servi de cadres d'expérimentation à partir d'un échantillon de convenance (non probabiliste) de 100 femmes. Les résultats de l'enquête de terrain essentiellement quantitative ont été analysés à l'aide de l'approche dialectique dans une perspective de recherche et de dépassement des contradictions inhérentes à la réalité de la capacité financière de la femme et de son statut social. L'étude révèle que, bien qu'elles aient de plus en plus accès aux services financiers formels, les femmes sont peu enclines à solliciter des financements pour la réalisation de projets ou le développement de leurs activités. Au regard de leur faible capacité d'épargne, la question d'amélioration de leurs ressources financières se pose avec acuité. Néanmoins, un changement positif est en cours quant à leur autonomisation de par leur contribution aux prises de décisions et aux charges de leur ménage. Cela a paru paradoxale, mais à l'analyse, il se trouve que l'insuffisance des seuls revenus de l'homme face aux charges toujours croissantes amène la femme à contribuer au bien-être de la famille quel que soit son niveau de revenus. Dès lors en marges des tâches ménagères (33%) qui continuent de l'occuper, sa participation aux décisions (79%) et aux charges diverses (64%), nous amène à soutenir la thèse de l'évolution quoique lente du statut de la femme dans le ménage et à penser à une douce redéfinition des rapports de forces entre les conjoints.

**Mots-clés :** Inclusion financière, autonomisation, femmes, services financiers, crédits.

### FINANCIAL INCLUSION AND EMPOWERING WOMEN IN CÔTE D'IVOIRE: STATE OF PLAY BASED ON A STUDY CASES OF WOMEN FROM THE CITIES OF BOUAKÉ, YAMOOUSSOUKRO AND ISSIA

**Abstract:** Financial inclusion appears today as a *sine qua non* condition for the economic and social empowerment of women through their access to productive resources and especially through their sustainable use and control. This gender equality barometer was the subject of this study. The objective pursued was to make an inventory of the empowerment of women in relation to financial inclusion. To do this, the cities of Bouaké, Yamoussoukro and Issia served as experimental settings from a convenience sample (non-probability) of 100 women. The results of the essentially quantitative field survey were analyzed using the dialectical approach with a view to researching and overcoming the contradictions inherent in the reality of women's financial capacity and their social status. The study reveals that, although they have more and more access to

formal financial services, women are reluctant to seek funding for the realization of projects or the development of their activities. Given their low savings capacity, the question of improving their financial resources is acute. Nevertheless, a positive change is underway in terms of their empowerment through their contribution to decision-making and household responsibilities. It seemed paradoxical, but on analysis, it turns out that the inadequacy of the man's income alone in the face of ever-increasing expenses leads the woman to contribute to the well-being of the family regardless of her level of income. As a result, apart from the household chores (33%) which continue to occupy her, her participation in decisions (79%) and various responsibilities (64%), leads us to support the thesis of the evolution, albeit slow, of the status of the woman in the household and to think of a gentle redefinition of the balance of power between the spouses.

**Key words:** Financial inclusion, empowerment, women, financial services, loans.

## Introduction

Assurer aux femmes des revenus plus élevés, un meilleur accès aux ressources et un meilleur contrôle de celles-ci au même titre que les hommes est une condition essentielle à un développement harmonieux et durable. Il est démontré à cet effet que, si le taux d'emplois rémunérés des femmes était le même « que celui des hommes, le produit intérieur brut (PIB) des États-Unis augmenterait de 9 pour cent, celui de la zone euro de 13 pour cent et celui du Japon de 16 pour cent » (Daly, 2007:17). Par ailleurs, il a été constaté dans différents pays que l'augmentation de la part des revenus du ménage gérés par les femmes influence les dépenses au profit des enfants, qu'il s'agisse de revenus propres ou de transferts d'argent (Banque mondiale, 2012:6). « Dans le secteur agricole par exemple, si les femmes avaient le même accès que les hommes aux moyens de production comme les terres et les engrais, la production pourrait augmenter de 2,5 % à 4 % dans les pays en développement » (FAO, 2011:40). Depuis la Conférence de Beijing en 1995 marquant un tournant majeur dans la lutte contre les écarts de genre, des progrès ont été accomplis ; la condition féminine s'est nettement améliorée à maints égards partout dans le monde. « Dans la plupart des pays, riches ou en développement, filles et femmes sont davantage scolarisées, vivent plus longtemps, ont de meilleurs emplois et acquièrent des droits » (Revenga et Shetty, 2012 : 40-43). "Cette évolution de la condition féminine reste mitigée cependant. En dépit des progrès enregistrés, elles continuent en général de gagner moins que les hommes" (Banque mondiale, 2011) pour des raisons diverses. Plus souvent, elles travaillent dans leur famille sans être rémunérées ou dans le secteur informel. En Côte d'Ivoire comme dans de nombreux pays du continent Africain, la prise en compte de la dimension genre à tous les niveaux du processus de développement reste problématique. Les disparités de genre s'observent partout, notamment, dans l'accès aux opportunités économiques marqué par des écarts entre les niveaux de rémunération et de productivité. "La pauvreté touche les femmes avec un ratio de 47,4% contre 45,5% chez les hommes, le milieu rural avec 56,8% contre 35,9% pour le milieu urbain, notamment dans le Nord et l'Ouest du pays" (PNUD, 2017 :10). Si la pauvreté y est en net recul, passant de 46,3% en 2015 à 36% en 2021 selon les propos du Premier Ministre Patrick Achi, on observe, en revanche, un taux élevé d'emplois vulnérables (69,5%), pour "80,8% de femmes contre 62% d'hommes" (UE, 2021:8), faisant du marché du travail ivoirien le lieu par excellence où se répercutent les inégalités entre les sexes. En conséquences, les femmes demeurent les plus exposées à la pauvreté, comparativement aux hommes.

Dans leur lutte pour s'émanciper et contribuer au développement socio-économique du pays, elles sont confrontées à d'énormes obstacles dont l'accès aux services financiers officiels. Sur huit millions d'individus non bancarisés (59% d'adultes) en Côte d'Ivoire, 52% sont des femmes<sup>1</sup>. Exclues des réseaux institutionnels classiques, les femmes sont davantage orientées vers "le secteur financier informel avec une participation très faible (32%) au secteur économique du fait des activités essentiellement concentrées dans les secteurs à faible productivité tels que l'agriculture de subsistance et le secteur informel où elles sont très actives et représentent respectivement 67% et 63% de la main d'œuvre" (Sery, 2012:21). Le manque de services et de produits financiers formels adaptés à leur secteur d'activités et aux revenus qu'il génère, pousse celles-ci à faire appel au secteur financier informel qui leur propose un service de proximité en finançant tous types de besoins adaptés à leur condition (produits de consommation, festivités, actes médicaux, etc...). "L'efficacité de ce système de financement est très limitée cependant. Il contribue certes au financement de l'activité économique, mais il n'y contribue que faiblement, pour des montants limités et pour des durées courtes" (Djima, 2003 : 2).

Au regard de ce constat et en vue d'endiguer considérablement le développement de l'économie informelle tout en redynamisant les mécanismes d'autonomisation adaptés aux femmes, l'État de Côte d'Ivoire a mis en place l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) chargée de la mise en œuvre au plan national, de la stratégie régionale d'inclusion financière adoptée par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en 2016. Selon la République de Côte d'Ivoire, l'inclusion financière «consiste à favoriser l'accès des populations, y compris celles vulnérables ou exclues, aux services financiers formels adaptés et abordables en vue de leur utilisation<sup>2</sup>.» L'inclusion financière se présente ainsi comme un instrument essentiel à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique. Néanmoins, dans sa mise en œuvre, elle se penche sur le genre en ciblant davantage les femmes d'autant plus qu'elles sont défavorisées sur le plan financier avec des taux d'accès et d'utilisation des services financiers inférieurs de 11 points par rapport aux hommes. Une opportunité pour les femmes certes, mais aux défis énormes au regard du contexte socioéconomique et culturel général marqué par la précarité et les normes sociales, au regard par ailleurs, de l'insuffisance d'opportunités pour les femmes d'utiliser les services financiers. Dans une économie essentiellement monétaire comme c'est le cas de notre pays, "les commerçant.e.s des zones rurales n'acceptent pas les paiements numériques, car elles sont plus susceptibles d'être analphabètes et de ne pas savoir utiliser des applications sur les smartphones ou de parler / interagir avec des agents de service" (Alliance for Financial Inclusion, 2020 :9).

Par ailleurs, lorsque l'activité principale se limite au transfert d'argent avec une possibilité d'épargne et d'augmentation des revenus quasi nulle, l'égalité des sexes par l'inclusion financière reste limitée. A cet égard, nous sommes tenté de soutenir que l'accès aux services et aux produits financiers par l'inclusion financière n'est pas une fin en soi. Il ne suffit donc pas de vaincre les obstacles à l'accès.<sup>3</sup> Le défi majeur dans ce processus est la mise en œuvre de mécanismes d'autonomisation économique des femmes par l'amélioration de leurs moyens de subsistance. C'est dans cette perspective que s'inscrit notre étude. Elle se propose de cerner la problématique de

<sup>1</sup> Stratégie Nationale d'Inclusion Financière 2019-2024 - République de Côte d'Ivoire, p21.

<sup>2</sup> Idem, p17.

<sup>3</sup> CRDI), Autonomiser les femmes par l'inclusion financière : l'amélioration de l'accès n'est que la première étape, <https://idl-bncidrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/58140/IDL-58140.pdf>.

L'autonomisation économique des femmes eu égard aux défis socioéconomiques et culturels de l'inclusion financière. Cette problématique est d'autant plus importante qu'en plus de la faible utilisation des services et produits financiers, la capacité des femmes à contrôler leurs propres ressources et à améliorer la productivité de leurs activités sont influencées par les normes sociales et culturelles. L'objectif poursuivi dans cette étude est donc d'analyser les défis de l'inclusion financière des femmes en procédant par un état des lieux de leur accès aux services financiers et de leur capacité à s'autonomiser et à améliorer leur condition de vie. Pour y arriver, nous adoptons une démarche consistant à la description de la méthodologie, à l'analyse et à la discussion des résultats.

## **I. Méthodologie**

### ***1.1 Zones d'étude***

Les villes de Bouaké, de Yamoussoukro et d'Issia ont servi de cadres d'expérimentation de cette étude. La commune d'Issia est située à 368 km d'Abidjan (capitale économique), au centre-ouest de la Côte d'Ivoire, dans la région du Haut-Sassandra. Capitale politique et administrative de la Côte d'Ivoire, Yamoussoukro se situe dans la Région des Lacs, à 248 km d'Abidjan. Quant à la ville de Bouaké, elle est le chef-lieu de la région du Gbêkê. Carrefour commercial de par sa position géographique (au centre de la Côte d'Ivoire), 350 km la sépare d'Abidjan. Dans ces trois localités, les collectes de données empiriques ont lieu au centre-ville sur des sites que nous avons jugés stratégiques que sont les centres commerciaux, les marchés, les établissements financiers (en ciblant les usagères) et les services administratifs.

### ***1.2. Population cible et échantillonnage***

La population à l'étude est essentiellement féminine. La sélection des participantes s'est faite au travers de la méthode d'échantillonnage non probabiliste d'autant que nous ne disposons pas de base de données en termes de taux global de pénétration de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire et plus spécifiquement, en termes de taux de couverture de la population féminine. Par conséquent et pour des raisons pratiques d'accessibilité, nous avons recouru à l'échantillonnage de convenance dans la sélection des participantes. En tenant compte de leur disponibilité, de leur volonté de participer à l'étude et surtout de la longueur et de la durée (1 heure environ) de chaque entretien, 100 femmes ont été retenues en raison de 35 à Bouaké, 35 à Yamoussoukro et 30 à Issia.

### ***1.3. Matériels et méthodes***

#### ***-Matériels et collecte de données***

L'étude s'est voulue exclusivement quantitative. L'enquête par questionnaire est la technique de collecte de données empiriques, à cet effet. Pour ce faire nous nous sommes servi d'un questionnaire comme outil. Le questionnaire compte 78 questions réparties sur 5 sections. La première section concerne l'accès des femmes aux produits/services financiers et leur utilisation. La seconde aborde l'accès des femmes aux outils numériques, produits et services financiers numériques. La troisième section évalue l'impact de l'accès aux services et produits financiers sur les activités économiques. La quatrième met l'accent sur l'autonomisation des femmes en lien avec leur inclusion financière. Enfin, la cinquième cerne les caractéristiques sociodémographiques des participantes.

### -Méthode d'analyse des données

Les données quantitatives recueillies ont été traitées et analysées au travers du logiciel sphinx. Les tableaux et/ou graphiques obtenus ont fait l'objet d'analyse sociologique à l'aide de l'approche dialectique. Par la notion d'holisme ou de totalité à laquelle est liée la dialectique, le processus d'autonomisation des femmes au travers de l'inclusion financière est évalué dans sa globalité en partant des processus historiques des comportements économiques et/ou financiers des enquêtées.

## 2. Résultats

### 2.1. Possession de compte bancaire et/ou de Microfinance

L'accès aux produits et services financiers commence nécessairement par la possession d'un compte d'un compte bancaire. Le tableau ci-dessous donne, en lien avec la ou les raison(s), le taux de possession de comptes bancaire et/ou de microfinance chez nos enquêtées.

**Tableau n°1 : Possession de compte bancaire/Microfinance en lien avec la raison (choix multiple)**

Compte dans une :	Pourquoi ?												TOTAL	
	Non réponse		Loger mon salaire		Sécuriser mon argent		Epargner		Financer mon activité		Financer un projet			
	Eff	Freq	Eff	Freq	Eff	Freq	Eff	Freq	Eff	Freq	Eff	Freq	Eff	Freq
Une banque	0	0%	11	11%	16	16%	5	5%	2	2%	1	1%	35	35%
microfinance	0	0%	1	1%	10	10%	6	6%	4	4%	0	0%	21	21%
Pas de compte	39	39%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	39	39%
Banque/microfinance	0	0%	2	2%	0	0%	2	2%	0	0%	1	1%	5	5%
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>39%</b>	<b>14</b>	<b>14%</b>	<b>26</b>	<b>26%</b>	<b>13</b>	<b>13%</b>	<b>6</b>	<b>6%</b>	<b>2</b>	<b>2%</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>

Sources : Données issues de l'enquête de terrain (2022)

Dans ce tableau, le taux cumulé des enquêtées possédant un compte (61%) est largement supérieur à celui de celles qui ont fait le choix de ne pas en avoir ou n'en ont pas les capacités (39%). Corrélée à la raison, il ressort que le taux des femmes qui ouvrent un compte pour la sécurité de leur argent est le plus élevé avec 26% des réponses. Celles qui le font pour épargner viennent ensuite avec un taux de 13%. Contrairement à ce qui se dit généralement au sujet des raisons qui justifieraient l'ouverture d'un compte dans une institution financière, la recherche de financement pour la réalisation d'une activité économique ou d'un projet est reléguée au bas du tableau avec respectivement des taux de 6% et de 2%. Nos enquêtées seraient ainsi peu enclines à rechercher, au travers de leurs comptes bancaires et/ou de microfinance, le financement de leurs activités ou projets. Cela nous amène à questionner la probabilité de demande de financement chez les femmes disposant d'un compte.

**Tableau n°2 : Réponses des femmes disposant d'un compte en rapport avec une demande une prêt bancaire/microfinance**

Avez-vous un compte dans ? :	Avez-vous déjà demandé un prêt ?			TOTAL
	Non réponse	Oui	Non	
Une banque	0,0%	12,0%	23,0%	35,0%
Une microfinance	0,0%	11,0%	10,0%	21,0%
Pas de compte	39,0%	0,0%	0,0%	39,0%
Une Banque et une microfinance	0,0%	2,0%	3,0%	5,0%
<b>TOTAL</b>	<b>39,0%</b>	<b>25,0%</b>	<b>36,0%</b>	<b>100%</b>

Sources : Données issues de l'enquête de terrain (2022)

Le niveau d'inclusion financière des femmes s'évalue également par leur accès au financement au même titre que leur capacité à avoir un compte dans une institution financière formelle. Mais pour avoir un financement, il faut en faire la demande. Les chiffres de ce tableau nous en donnent un aperçu. Ils nous informent en effet, que, sur l'ensemble des femmes disposant d'un compte, 36% n'ont jamais sollicité un prêt auprès de leur établissement financier. Parmi elle, celles qui ont un compte dans une banque sont les plus nombreuses avec un taux de 23%, soit plus du double des clientes de microfinance. Cela pourrait confirmer les difficultés d'accès au financement dans les établissements bancaires comparativement aux microfinances. Mais cette comparaison est discutable au regard des taux généraux des adhérentes de ces deux types d'établissement. La banque revendiquant 35% des enquêtées contre 21% d'usagères de microfinance, nous pensons que cet argument est moins pertinent. Néanmoins, nous avons essayé de vérifier auprès des enquêtées, les raisons pour lesquelles elles ne demandent pas de financement bien qu'elles possèdent un compte bancaire ou de microfinance.

**Tableau n°2 : Réponses à la question « pourquoi n'avez-vous jamais demandé de prêt » en lien avec la possession d'un compte**

Pourquoi n'avez-vous jamais fait de demande de prêt	Compte				TOTAL
	Bancaire	Microfinance	Pas de compte	Bancaire et microfinance	
Non réponse	0,0%	0,0%	39,0%	0,0%	39,0%
Ce financement était trop coûteux	6,0%	2,0%	0,0%	0,0%	8,0%
Les conditions sont trop nombreuses	12,0%	5,0%	0,0%	2,0%	19,0%
L'échéance de remboursement est très court	5,0%	2,0%	0,0%	3,0%	10,0%
Je ne suis pas fonctionnaire	3,0%	4,0%	0,0%	0,0%	7,0%
Je n'aime pas les prêts	4,0%	6,0%	0,0%	0,0%	10,0%
Je n'y ai jamais pensé	5,0%	2,0%	0,0%	0,0%	7,0%
<b>TOTAL</b>	<b>35,0%</b>	<b>21,0%</b>	<b>39,0%</b>	<b>5,0%</b>	<b>100%</b>

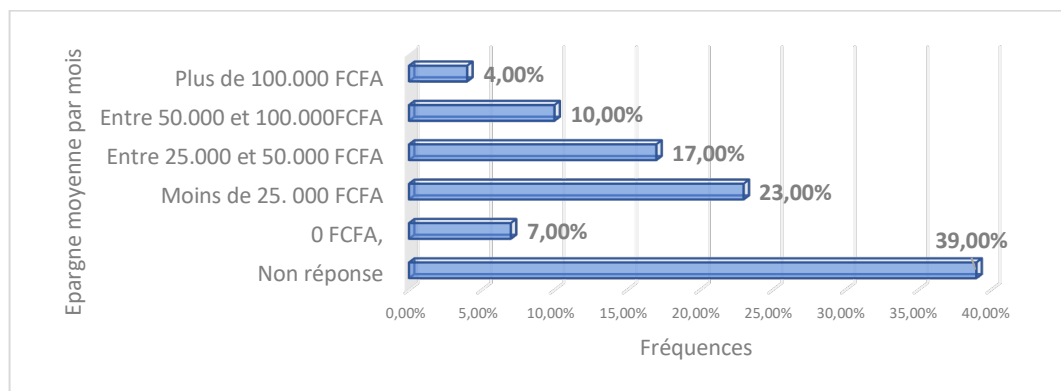
Sources : Données issues de l'enquête de terrain (2022)

L'accès au financement est soumis à une demande dans toute relation institution financière-clientèle. Dans le cadre spécifique de cette étude, nous avons voulu savoir les raisons de l'absence chez les femmes, de la volonté d'obtenir un prêt. Il ressort que dans la majorité des cas, les femmes ont tendance à s'auto-exclure. Les

raisons pour lesquelles les clientes enquêtées refusent de demander un prêt relèvent de leur perception du crédit, en effet. Sur l'ensemble des raisons évoquées, 19% des clientes reconnaissent que les conditions sont trop nombreuses. Suivent celles pour qui le délai est très court pour le remboursement (10%) et celles autres qui ont de l'aversion pour les prêts (10%). Dans ces statistiques et en prenant les types d'établissements financiers comme éléments d'analyse, nous constatons que les banques revendiquant déjà un grand nombre d'adhérentes, enregistrent le fort taux (12%) en termes de raisons dans le refus des femmes de demander un prêt ; et ces raisons sont relatives aux nombreuses conditions à remplir avant de bénéficier d'un financement bancaire. A l'analyse, bien que la question de genre ne soit pas introduite dans cette étude, la discrimination dont les femmes font l'objet comparativement aux hommes dans les systèmes de financement formels, n'est pas vérifiée ici. Les différences entre les sexes dans ce cas précis pourraient s'expliquer par le comportement financier et décisionnel des femmes au regard des raisons évoquées dans le tableau. A cet effet, l'on pourrait dire qu'il y a une très faible excitation chez les femmes concernant cette transaction ; elles ont tendance à prendre moins de risques. Cela nous amène à questionner le comportement financier des femmes.

## 2.2. Accès et utilisation des services financiers par les femmes

Cette section examine la question des comportements sociaux qui façonnent les décisions financières des femmes. Successivement ont été passés en revue, les aptitudes des femmes à accumuler des ressources financières, générer des revenus, acquérir des biens, gérer les risques financiers et participer pleinement à l'économie. Commençons par analyser leurs aptitudes à la mobilisation de l'épargne.



Graphique n°1 : Capacités d'épargne des femmes (enquête de terrain).

La pleine capacité des femmes à constituer une épargne est révélée par ce graphique. Sur l'ensemble des enquêtées (taux global de 61%) détenant un compte, seules 7% n'arrivent pas à épargner. Il est reconnu aux femmes africaines leur intérêt pour l'épargne informelle dans la mesure où celle-ci constitue la principale source de financement de leurs activités, majoritairement informelles elles aussi. Mais les résultats relèvent un changement de comportements financiers. Chez nos enquêtées, en effet, on observe une propension à constituer une épargne formelle. Leur épargne varie entre moins de 25 000 FCFA à plus de 100.000 FCFA mensuellement. Bien que la proportion des femmes à faible capacité d'épargne soit la plus élevée (23%) quand la plus forte épargne ne s'observe que chez 4% des épargnantes, leurs comptes restent pour le moins actifs et marquent un intérêt de la gente féminine pour les institutions

financières formelles. De par sa régularité, l'accumulation financière observée, quoi que modeste par ailleurs, peut constituer aux mains des femmes, un mécanisme de contrôle de leurs revenus, du moins, un début de contrôle de leurs revenus. Ont-elles pour autant des opportunités économiques ? Le tableau ci-après nous en donne un aperçu.

Tableau n°3 : Destination du prêt corrélée à la situation socio-professionnelle des enquêtées

La demande a-t-elle été acceptée ?	A quoi le prêt était-il destiné ?						TOTAL
	Non réponse	Augmenter mon capital	Augmenter mon stock de marchandises	Avance sur rappel	Entreprendre une activité	Projet immobilier	
Non réponse	75,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	75,0%
Oui	0,0%	5,0%	4,0%	3,0%	4,0%	5,0%	21,0%
Non	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,0%
<b>TOTAL</b>	<b>79,0%</b>	<b>5,0%</b>	<b>4,0%</b>	<b>3,0%</b>	<b>4,0%</b>	<b>5,0%</b>	<b>100%</b>

Sources : Données issues de l'enquête de terrain (2022)

Les opportunités pour les femmes sont estimées principalement en termes d'accès aux ressources. Elles sont de divers ordres. Mais ici, nous mettons l'accent sur les opportunités de financement. A l'entame de l'analyse des résultats de cette étude, nous avons révélé chez les femmes, le manque d'intérêt pour les prêts avec un pourcentage de 36%. Soit un écart de 11 point quand on tient compte de celles qui possèdent un compte. Le fait qu'il y ait 11% d'écart ne nous soumet pas à la loi du plus grand nombre. Alors, nous avons voulu savoir parmi les demandeuses de crédits, le taux de satisfaction et à quoi ce prêt a été destiné. Alors, sur les 25% de demandes de prêts, on enregistre un taux de satisfaction de 21% contre 4%. On pourrait être amené à dire qu'on observe une amélioration de l'accès des femmes au financement formel en dépit du taux de demandes assez bas. C'est un bon signe pour la marche vers la démystification des processus de demande de prêts en ce qui concerne les femmes. Par ailleurs, bien que cela ne paraisse pas pertinent au regard de la répartition selon la destination des prêts, on constate un intérêt pour l'immobilier chez nos enquêtées. En effet, sur l'ensemble des crédits sollicités, 5% sont destinés à un projet immobilier au même titre que la consolidation du capital et légèrement au-dessus des autres destinations. Cela nous amène à questionner la situation économique des femmes en lien avec leur accès aux services financiers. Cette évaluation se fait au travers du tableau suivant.



Tableau n°4 : Amélioration des ressources en rapport avec la capacité de mobilisation de l'épargne

Epargne moyenne par mois sur le compte	Observez-vous une amélioration de vos ressources financières ces derniers mois?				TOTAL	
	Oui		Non		Eff.	Fréq.
	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.		
Pas de compte	1	15,0%	24	24,0%	39	39,0%
0 FCFA,	3	3,0%	4	4,0%	7	7,0%
Moins de 25. 000 FCFA	6	6,0%	17	17,0%	23	23,0%
Entre 25.000 et 50.000 FCFA	3	3,0%	14	14,0%	17	17,0%
Entre 50.000 et 100.000FCFA	6	6,0%	4	4,0%	10	10,0%
Plus de 100.000 FCFA	1	1,0%	3	3,0%	4	4,0%
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>34,0%</b>	<b>66</b>	<b>66,0%</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>

Sources : Données issues de l'enquête de terrain (2022)

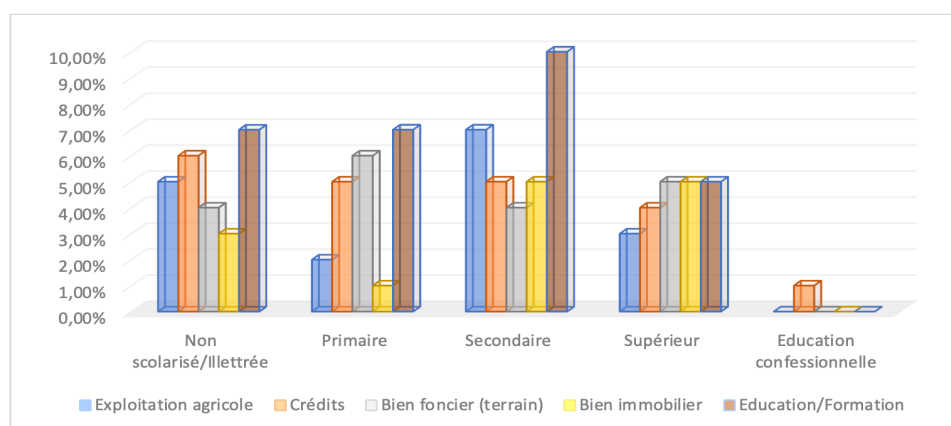
À ce stade de l'analyse, nous avons voulu évaluer l'amélioration de la situation économique des femmes en mettant en relief leur accès aux services financiers formels. Il ne s'agit pas que de celles qui possède un compte ou de celles qui ont demandé et/ou obtenu un prêt, mais de l'ensemble des participantes. Globalement, il ressort de ce tableau que 66% des femmes n'ont pas connu une amélioration de leurs ressources financières. Dans cette proportion, 42% ont un compte actif et une épargne. Elles constituent près du double de celles qui n'en possèdent pas. La comparaison ne serait pas pertinente ici au regard des pourcentages, à la base, de ces deux catégories. En revanche, il nous est arrivé de constater que la proportion des enquêtées économisant mensuellement, via leur compte, un montant compris entre 50.000FCFA et 100.000FCFA, est la seule à observer une amélioration de sa situation financière avec un taux de 6% contre 4%. Comme on le constate, l'épargne étant relativement fonction des ressources financières, c'est un exploit pour ces femmes dont les activités sont généralement précaires, d'épargner jusqu'à 100.000FCFA. Comparativement à la majorité, ces femmes font montre d'une bonne santé financière. Toujours est-il qu'on constate globalement une situation financière moins améliorée. Par conséquent, on retient que, bien que l'épargne soit un indicateur de santé financière, elle n'est pas très pertinente au regard des données de ce tableau. Si majoritairement, les femmes ne constatent pas d'amélioration au niveau de leurs ressources financières, comment qualifient-elles leur situation économique du moment alors ?

Tableau n°5 : Situation économique actuelle corrélée avec le revenu mensuel

Revenus mensuels	Que pensez-vous de votre situation économique actuelle ?								TOTAL	
	Je manque de moyens financiers et matériels		Ma situation économique croit de manière soutenue depuis un certain temps		Ma situation économique est stable		Ma situation économique est plutôt instable			
	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.
Entre 60 000 à 150 000	25	25,0%	2	2,0%	7	7,0%	13	13,0%	47	47,0%
Entre 150 000 et 300 000	12	12,0%	4	4,0%	8	8,0%	16	16,0%	40	40,0%
Entre 300 000 et 600 000	2	2,0%	0	0,0%	7	7,0%	0	0,0%	9	9,0%
Plus de 600 000	3	3,0%	0	0,0%	1	1,0%	0	0,0%	4	4,0%
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>42,0%</b>	<b>6</b>	<b>6,0%</b>	<b>23</b>	<b>23,0%</b>	<b>29</b>	<b>29,0%</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>

Sources : Données issues de l'enquête de terrain (2022)

Ce tableau met en exergue la problématique toujours persistante de la participation des femmes à l'économie, et l'absence d'une activité économiquement et véritablement porteuse. Leurs revenus mensuels et ce qu'elles pensent de leur situation économique sont révélateurs ici. Selon les données en présence, la majorité des femmes enquêtées ont un revenu compris entre 60.000FCFA et 150.000FCFA (47%) et entre 150.000FCFA et 300.000FCFA (40%), soit un cumul de 87% de femmes dont les revenus oscillent entre « faibles » et « moyens ». Ces niveaux de revenus transparaissent dans la perception qu'elles ont de leurs situations économiques. Ainsi, 42% de nos enquêtées pensent qu'elles manquent de moyens financiers et matériels quand 29% trouvent leur situation économique instable. Seules 6% pensent que leur situation économique est en croissance contenue. On peut retenir de ces statistiques que les perspectives de croissance économique sont encore maigres voire absentes chez nos enquêtées malgré leur accès aux services financiers. Mais, indépendamment de leur situation économique moins reluisante, les femmes ont accès à des ressources productives comme le démontre le graphique ci-dessous.



Graphique n°2 : Les ressources productives dont les femmes ont accès (enquête de terrain)

Dans ce graphique, on constate que nos enquêtées ont plus accès à l'éducation/formation (29%) avec une présence remarquable des femmes de niveau d'étude secondaire (10%). Outre l'éducation/formation et en cumulant les fréquences, les femmes disposent également de prêts (21%) et de biens fonciers/terrains (19%) pour ne citer que les taux les plus élevés. La corrélation entre le niveau d'instruction et

l'accès aux ressources productives est justifiée ici. Non seulement, les enquêtées sont majoritairement instruites avec 53% de l'échantillon qui se décline en 31% de niveau secondaire et 22% de niveau supérieur, mais les ressources dont elles disposent le plus sont l'éducation et la formation. Du coup, en nous appuyant sur cette analyse, nous pouvons penser que les campagnes d'alphabétisation et de promotion de l'égalité de genre dans l'accès à l'éducation-formation semblent porter des fruits. Une autre manifestation de la dynamique de changement en faveur des femmes est l'accès aux crédits. Ici, 21% y ont accès avec un taux élevé de femmes non scolarisées ou illettrées (6%). Là, on est en face d'un contraste manifeste parce que, généralement, dans la forte proportion des femmes à faible accès au financement (le crédit notamment), les analphabètes sont les plus nombreuses. Paradoxalement, dans le cadre de la présente étude, elles sont non seulement moins nombreuses (25%) que l'ensemble des scolarisées (74%) mais encore moins que celles qui ont le niveau d'étude secondaire (31%). Le niveau d'étude n'est donc pas déterminant dans l'accès au financement. Par ailleurs, le fait qu'elles exercent majoritairement dans l'informel, cible principale des microfinances, justifierait ce taux élevé d'accès aux crédits. L'appel à l'adaptation des conditions de financement aux besoins de cette catégorie sociale grâce aux stratégies d'inclusion financière en cours, peut constituer un élément catalyseur à cet effet. Mais l'élément fondamental dans cette dynamique reste la question de l'autonomisation des femmes.

### 2.3. L'autonomisation des femmes en question

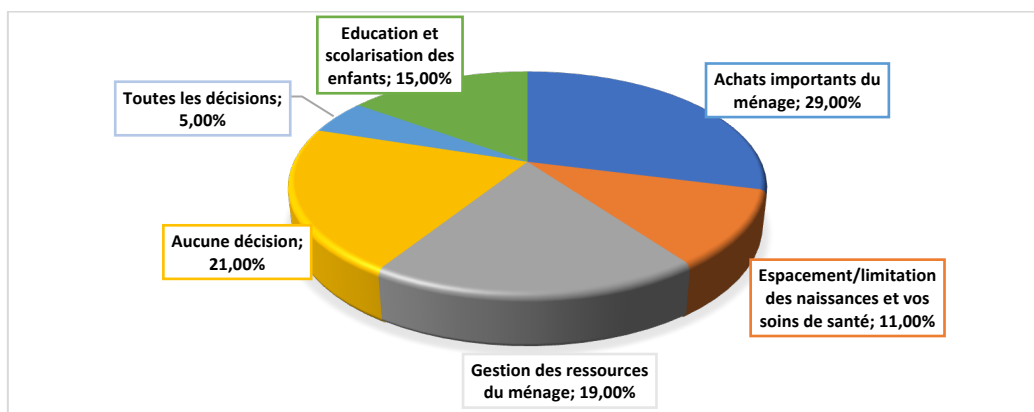
L'autonomisation des femmes est liée à l'accès aux ressources, certes. Mais la liberté d'en faire usage et de les contrôler en est le principal vecteur. Ce chapitre est dédié à l'évaluation du niveau d'autonomie des femmes en lien avec leur capacité à disposer des ressources productives et à les contrôler. Pour ce faire, nous nous sommes intéressé à un certain nombre de facteurs à savoir les réalisations des femmes par le biais de l'accès au crédit et à d'autres services financiers, les initiatives qu'elles prennent pour créer les conditions de leur autonomisation en termes de participation aux charges du ménage, de gestion par elles-mêmes de leurs ressources, de prise de décisions. En ce qui concerne le contrôle des ressources, le tableau ci-dessous en donne un aperçu.

Tableau n° 6 : Les ressources contrôlées par les femmes en lien avec leur situation matrimoniale

Ressources contrôlées par les enquêtées	Situation matrimoniale								TOTAL	
	Mariée		Célibataire		Union libre		Veuve			
	Eff.	Freq.	Eff.	Freq.	Eff.	Freq.	Eff.	Freq.	Eff.	Freq.
Ressources financières propres (Revenus, épargne, crédit)	13	13,0%	18	18,0%	6	6,0%	0	0,0%	37	37,0%
Terres ou exploitation agricole	6	6,0%	5	5,0%	0	0,0%	0	0,0%	11	11,0%
Logement	1	1,0%	1	1,0%	1	1,0%	0	0,0%	3	3,0%
Activité professionnelle (commerce, entreprise, métier...)	15	15,0%	12	12,0%	8	8,0%	5	5,0%	40	40,0%
Aucune	5	5,0%	1	1,0%	3	3,0%	0	0,0%	9	9,0%
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>40,0%</b>	<b>37</b>	<b>37,0%</b>	<b>18</b>	<b>18,0%</b>	<b>5</b>	<b>5,0%</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>

Sources : Données issues de l'enquête de terrain (2022)

Le contrôle de ressources par les femmes serait une réalité ici au regard des statistiques fournies par le tableau car seule 5% des enquêtées n'en ont pas la possibilité. Parmi celles qui en contrôlent au moins une, 58% sont en couple. Les ressources les plus contrôlées par les femmes dans la liste qui leur a été soumise, les activités économiques (40%) sont citées en premier, et les ressources financières propres (37%) en second. Le contrôle de ces ressources montre que les femmes sont économiquement actives bien qu'elles soient en couple. Mais elles sont majoritairement présentes dans le secteur informel (à faible valeur ajoutée), dont la rentabilité économique est insignifiante. De fait, elles ont des difficultés à évoluer vers des activités plus productives pouvant leur permettre d'acquérir et de contrôler des ressources de grandes valeurs. Qu'elles soient moins nombreuses à contrôler les terres ou exploitations agricoles (11%) et les logements (3%) peut se justifier par ce fait d'une part, parce que ces deux types de ressources demandent de grands moyens financiers ou matériels pour les acquérir et les contrôler, alors que nos enquêtées n'en disposent pas assez de par leurs activités économiques. D'autre part, leur situation de mariées ou de personnes en situation d'union libre peut en être une cause quand on sait que dans le ménage, les terres et logements sont aux mains du chef qui est généralement l'homme. Si les femmes ont un pouvoir de contrôle sur des ressources, qu'en est-il de leur participation à la prise de décisions ? Le graphique ci-après nous instruit sur le cas spécifique des femmes vivant en union.



Graphique n°3 : Participation des femmes en union à la prise de décisions (enquête de terrain)

Les données quantitatives de ce graphique relèvent une amélioration du statut social de la femme au sein du foyer. En effet, sur l'ensemble des femmes interviewées, 21% ne prennent part à aucune décision. On pourrait dire à travers ces chiffres que les lignes bougent bien que des efforts restent à faire pour une véritable autonomisation des femmes à tous les échelons de vie en couple. En attendant d'examiner de façon spécifique les déterminants de la participation des femmes à la prise de décision au sein de leur ménage, il ressort de notre enquête que 29% d'entre elles décident conjointement avec leur mari ou compagnon, des « importants achats du ménage », 15% participent aux décisions relatives à « l'éducation et la scolarisation des enfants », 19% donnent leurs avis quand il faut décider de la « gestion des ressources du ménage », 11% ont leur mot à dire quand il s'agit de décider de l'« espacement/limitation des naissances et les soins de santé ». En revanche, très peu de femmes en union (5%) participent à toutes les décisions. Comme nous le disions tantôt, sous la réserve d'enquêtes approfondies, l'un des facteurs déterminants dans ce changement en cours

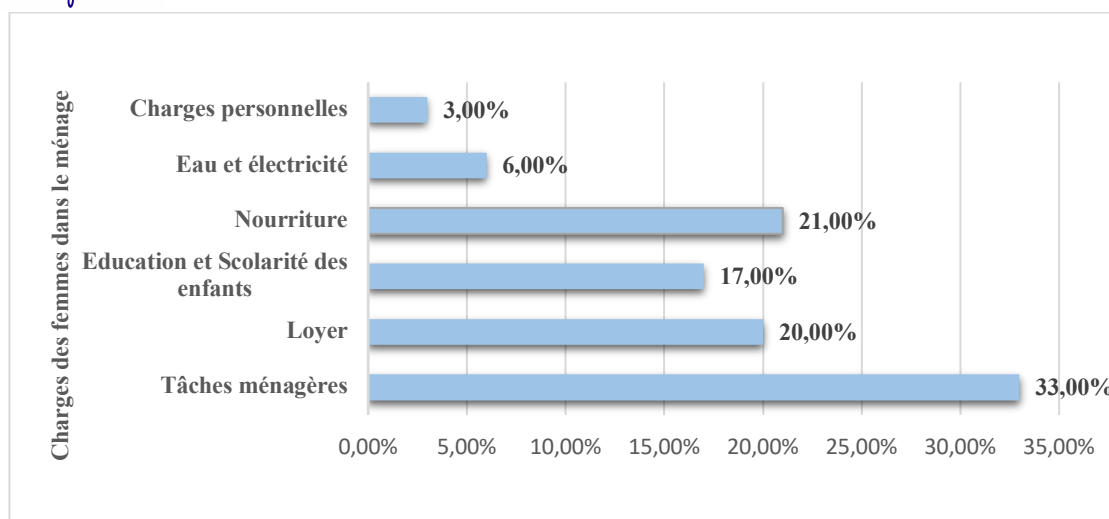
peut résulter de l'accès de ces femmes aux ressources financières. On assiste de fait à l'effritement progressif du système patriarcal qui fait de l'homme le seul pourvoyeur des ressources et donc le chef de la maisonnée au profit d'une indépendance économique montante de la femme, quoique modeste pour l'heure. Bien que, de par la culture qui fait de lui le chef de ménage, l'homme ait besoin de fournir plus d'effort financier afin de conserver son pouvoir de décision et son autorité, il n'en demeure pas moins vrai que la participation de la femme au marché du travail et par ces temps de difficultés économiques généralisées, soit indispensable pour couvrir les charges du ménage. Cela nous amène à cerner la question de la contribution de la femme aux charges du ménage, outre sa participation à la prise de décisions.

**Tableau n°7 : Répartition des femmes en union selon l'origine de leur participation aux charges du ménage en lien avec l'amélioration de leurs ressources financières**

Qui vous dit de prendre part aux charges du ménage?		Cela est-il lié à l'amélioration de vos ressources financières?		TOTAL
		Oui	Non	
Moi-même	Eff.	33	18	51
	Fréq.	33,0%	18,0%	51,0%
Epoux/Conjoint	Eff.	8	5	13
	Fréq.	8,0%	5,0%	13,0%
Moi-même et mon époux/conjoint	Eff.	17	16	33
	Fréq.	17,0%	16,0%	33,0%
Mes beaux parents	Eff.	0	0	0
	Fréq.	0,0%	0,0%	0,0%
Mes parents	Eff.	1	2	3
	Fréq.	1,0%	2,0%	3,0%
TOTAL	Eff.	59	41	100
	Fréq.	59,0%	41,0%	100%

Sources : Données issues de l'enquête de terrain (2022)

Le fait pour la femme d'avoir une source de revenus et surtout un bon niveau de revenus contribuerait à sa participation aux charges du ménage. Du coup, on est amené à suggérer que l'amélioration de la situation financière de la femme est capitale dans la réduction des écarts de genre au sein du couple comme ; cela transparaît dans les données du tableau. Bien que l'écart ne soit pas si important, il ressort en effet, que 51% contre 49% des femmes reconnaissent que leur participation aux charges relève de l'amélioration de leurs ressources financières. C'est un pont vers leur autonomisation au même titre que leur participation à la prise de décision. Un début d'autonomisation peut être évoqué ici dans la mesure où la décision de prendre part aux charges relève à 51% des femmes elles-mêmes et à 43% d'elles et leurs époux/conjoints. Alors, on retient à partir de ce tableau que l'initiative de prendre part aux charges relève davantage de la femme seule et conjointement d'elle et son époux ou compagnon mais moins de son époux/compagnon seul (13%). En définitive, malgré son statut de chef de famille, l'homme est amené à compter avec la femme dans la gestion du ménage grâce à l'accès de celle-ci aux ressources productives ; c'est un facteur déterminant dans l'autonomisation de la femme. Mais à quel type de charges participent réellement les femmes dans leur foyer?



Graphique n°4 : Les charges auxquelles participent les femmes dans leur ménage (enquête de terrain)

La participation de la femme aux charges de la famille n'est pas que numéraire ou financière. Elle est également matérielle et immatérielle. Le graphique en fait une illustration à cet effet. Leurs « durs » labeurs dans les travaux domestiques sont devenus visibles ici. Elles ont pris conscience du fait que les charges ménagères à elles dévolues dans le couple constitue une contribution majeure (33%). Cela démontre toutefois que les femmes demeurent marquées par les rôles sexospécifiques au sein du ménage et relativise leur autonomie malgré leur accès aux ressources et le contrôle de celles-ci. En outre, en terme de pourcentage, 21% des enquêtées en union prennent part à la nourriture qui, à certains égards, peut être reversée au compte des tâches ménagères si l'on la considère du point de vue de sa préparation. Mais si nous voyons dans le sens de la mise à disposition par la femme de moyens financiers dans la couverture des besoins alimentaires de la maisonnée, une autre lecture s'ouvre en ce sens où les femmes par rapport aux hommes ont plus tendance à se soucier de leur progéniture quant aux questions alimentaires. Le loyer (20%) et la scolarité des enfants (17%) viennent respectivement en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> position en termes de pourcentage. Ce sont des rôles traditionnels dévolus à l'homme en tant que chef de famille, responsable de la sécurité de celle-ci en commençant par lui trouver un toit et assurer l'avenir de ses enfants d'autant qu'ils sont les siens de par le nom qu'ils portent. Cependant, dans ce contexte de crise généralisée et d'inflation où un seul revenu ne suffit plus, les femmes contribuent davantage à la couverture de ces charges allégeant les charges de leurs époux. Toutes ces contributions des femmes, grâce à leur accès aux ressources financières, justifient leur participation à la prise de décisions et sont de nature à promouvoir leur autonomie.

### 3. Discussion

La dimension féminine de l'inclusion financière nous a guidé tout au long de cette étude. Il s'est agi de manière générale, d'évaluer le niveau de l'accès des femmes aux produits et services financiers, puis de mesurer la contribution de celle-ci à leur autonomisation. Ce travail de terrain a commencé par questionner d'abord l'accès des femmes aux établissements financiers officiels. Ainsi, avons-nous cherché à savoir si nos enquêtées ont des comptes bancaires ou de comptes microfinances car pour avoir accès aux produits et services financiers, il faut, au préalable, qu'elles soient clientes

des structures financières. Les données collectées révèlent un intérêt des établissements financiers pour nos enquêtées. Plus de 71% d'elles possèdent un compte bancaire et/ou un compte microfinance. Si cela ne nous a pas étonné au regard des campagnes de sensibilisation et de fonds essentiellement féminins visant à encourager les femmes dans ce sens, les raisons par contre nous ont paru curieuses. Nos enquêtées seraient, en effet, peu enclines à rechercher, au travers de leurs comptes bancaires et/ou microfinance, le financement de leurs activités ou projets. Elles ont plus tendance à vouloir épargner et sécuriser leurs revenus qu'à rechercher des financements. Nos résultats ne vont toutefois pas dans le même sens que ceux de Georgieva (2018 :15) selon lesquels la liberté financière reste encore aujourd'hui hors de portée. Le plus inquiétant pour elle, est que la situation ne semble pas s'améliorer car d'après la base de données Global Findex, si le nombre de femmes détentrices d'un compte augmente, un écart tenace de 7 points continue de séparer les deux sexes (homme et femmes) depuis 2011. Alors que notre étude met l'accent sur les raisons en faveur de l'ouverture de compte chez les femmes, Georgieva fait plutôt référence aux obstacles à la détention de compte par les femmes. Ainsi, pour elle, un certain nombre de raisons empêchent les femmes d'ouvrir un compte en banque dont l'inégalité des chances et les discriminations juridiques et réglementaires.

Les comportements financiers de nos enquêtées étant caractérisés par la recherche de solution à l'épargne et à la sécurité de leurs revenus, elles sont ainsi donc peu enclines à rechercher, au travers de leurs comptes, l'accès aux prêts pour le financement de leurs activités ou projets. Mais cela ne nous a pas empêché de questionner la probabilité de la demande de financement chez les femmes disposant d'un compte. Car le facteur accès au financement est un élément déterminant de l'inclusion financière. A ce sujet, l'analyse des données a relevé l'absence de recherche de financement chez nos enquêtées. Elle a révélé, en effet, que sur l'ensemble des femmes disposant d'un compte (dans une banque ou une microfinance), seules 25% ont sollicité un prêt auprès de leur établissement financier. En recherchant les facteurs explicatifs, nous nous sommes rendu compte que les principales raisons sont les conditions à remplir et la peur de l'endettement chez les femmes. A des égards, notre approche est confortée par l'étude de Morsy, El-Shal & Woldemichael (2019 :30) qui montre que les femmes chefs de micro- et de petites entreprises ont une propension plus forte que les hommes à s'auto exclure du marché du crédit. Par contre, leur étude a observé trois phénomènes qui justifieraient ce comportement financier des femmes. Premièrement, ce ne sont pas la complexité des procédures de demande et les conditions de prêt et de crédit défavorables qui dissuadent les entrepreneuses de demander un crédit. Deuxièmement, l'auto exclusion des entrepreneuses est sans rapport avec la solvabilité de leur entreprise. Et enfin, les femmes persistent à s'exclure même en l'absence de pratiques de prêt discriminatoires, ce qui laisse à penser que ce comportement n'est pas une simple réaction à la discrimination pratiquée par les établissements financiers. A contrario, après avoir fustigé le fait que l'accès des femmes au crédit reste limité au micro financement en Afrique, Ndidi & Ecoma (2015 :16) expliquent les difficultés de financements bancaires de celles-ci entre autres par le manque de garanties, les barrières juridiques et culturelles limitant l'accès à la propriété foncière et immobilière, des réglementations discriminatoires, la rareté de l'emploi dans le secteur formel, le manque de produits financiers adaptés à leurs besoins et le fait que les banques ne comprennent pas véritablement les entreprises dirigées par des femmes ou encore les niches de marché qu'elles occupent. Gbinlo & Soglo (2003 :5) abordent la question d'accès au crédit sous un tout autre angle. Les

analyses économétriques et statistiques de leur étude ont montré que la honte de s'endetter constitue un obstacle à l'accès des femmes aux services financiers.

Nonobstant les difficultés de financement, les femmes seraient considérées comme des bonnes épargnantes. Notre étude n'a pas manqué d'en savoir davantage en s'intéressant à leurs aptitudes financières. Il en ressort, en effet, que sur 61% d'enquêtées détenant un compte, seules 7% n'arrivent pas à épargner. Par ailleurs, bien que les sommes d'argent épargnées par ces femmes soient modestes dans la généralité des cas, il nous est arrivé de constater que leurs comptes restent actifs marquant ainsi leur intérêt pour les institutions financières formelles. Cette analyse corrobore en partie l'étude de Gbinlo & Soglo (Op.cit.) selon laquelle, l'épargne réalisée au niveau des femmes ayant accédé aux services financiers est [...] plus élevée et représente près du triple de l'épargne des non bénéficiaires. Ces résultats sont toutefois contrariés par ceux de Fofana (2017 :63-76) qui mettent en exergue l'incapacité des femmes à épargner pour plusieurs raisons. En effet, selon les résultats de son étude, bien que bénéficiaires de financements institutionnels, les femmes sont en général incapables de mobiliser une épargne formelle à cause, entre autres, des montants des prêts accordés, des conditions de vie précaire, du faible niveau des revenus, de la rigidité du système d'épargne. Pour lui, ces femmes qui sont issues généralement de catégories sociales défavorisées, consacrent la quasi-totalité de leurs modestes revenus aux charges familiales. Par ailleurs, le mode de collecte de l'épargne développé par les institutions de microfinance consistant à effectuer le déplacement en agence pour les opérations de dépôts-retraits apparaît contraignant et se constitue en un facteur de démotivation pour les adhérentes.

L'épargne étant un indicateur de performance ou de santé financière, il nous est apparu opportun de cerner la situation financière de nos enquêtées. Il ressort de l'analyse qu'en dehors d'une proportion négligeable de celles qui possèdent un compte, globalement, les femmes ne réalisent aucune amélioration de leurs ressources financières. Ces résultats corroborent un élément du rapport d'étude de MicroSave Consulting (2019 :4) sur les réalités de l'inclusion financière des femmes en Inde. Ce rapport nous apprend, en effet, que dans l'ensemble, les utilisatrices de services de base [de leur compte] ont la maîtrise de leurs décisions financières. Leurs revenus sont néanmoins plus volatils et les flux de trésorerie issus de leurs activités professionnelles sont irréguliers et incertains. En confrontant ces résultats, nous en sommes à retenir que les perspectives de croissance économique sont encore maigres voire absentes chez les femmes malgré leur accès aux services financiers. Cela est dû en partie à leurs revenus toujours modestes corrélés à l'insuffisance de moyens financiers et matériels. Nonobstant cette situation peu reluisante, notre enquête a pu révéler une certaine autonomie chez nos enquêtées tant au niveau de l'accès et du contrôle de leurs ressources que de la gestion ou gouvernance de leur foyer.

Le contrôle de ressources par les femmes serait une réalité ici au regard des statistiques fournies par notre enquête. Elles ont relevé une amélioration du statut social des femmes au sein du foyer de par leur contribution aux charges du ménage. Cette participation aussi bien matérielle qu'immatérielle à la gestion du ménage grâce à l'accès aux ressources productives est un facteur déterminant dans leur autonomisation. Cet apport de la femme dans la gestion du foyer en lien avec son autonomie est mis en relief par le rapport de Perspectives SACO (2016 :4) selon lequel l'amélioration des moyens de subsistance d'une femme a des effets très positifs sur les résultats de développement liés à ses enfants. Pour le démontrer, perspectives SACO s'appuie sur deux cas. Au Ghana, la hausse de la part d'actifs appartenant aux femmes



a entraîné une hausse des dépenses alimentaires à la maison. Au Brésil, les chances de survie d'un enfant ont augmenté de près de 20% dans les cas où la mère générait la plus grande partie des revenus du ménage. Dans ce même élan, Flintan (2008 :7) a constaté que les activités génératrices de revenu ciblant les femmes engendrent des aspects positifs en fournissant non seulement aux femmes un revenu, mais en leur permettant également d'avoir mieux accès aux produits de première nécessité et de répondre aux besoins essentiels des ménages. Ceci a réduit leur vulnérabilité avec des effets d'entraînements positifs. Les femmes utiliseraient plus leur revenu pour répondre aux besoins essentiels par rapport aux hommes.

### Conclusion

Cette communication s'est attelée à répondre à la problématique de l'autonomisation des femmes au regard des défis socioéconomiques et culturels de l'inclusion financière. Pour y arriver, nous avons procédé par une démarche consistant à la description de la méthodologie, à l'analyse et à la discussion des résultats structurés autour de trois chapitres. Dans ces différents points, l'analyse a essentiellement consisté à cerner les questions d'accès et de contrôle des ressources productives par les femmes en rapport avec leur capacité à les améliorer pour une véritable autonomie. À l'aide de l'approche dialectique, l'étude a commencé par appréhender une contradiction quant à l'accès des femmes au financement formel. Si l'on a pu observer des changements en cours dans l'accès et l'usage des services et produits financiers au travers de la possession de compte bancaire et/ou microfinance, il est apparu curieux que les enquêtées soient moins enclines à solliciter des prêts. En approfondissant l'analyse, il s'est avéré que la discrimination dont les femmes comparativement aux hommes font l'objet dans les systèmes de financement formels, n'est pas vérifiée. Elles ont plutôt tendance à prendre moins de risques. Cela a amené à questionner le comportement financier des femmes. Ce comportement se matérialise par l'intérêt des institutions financières formelles chez nos enquêtées du fait que leurs comptes restent actifs en dépit de leur faible capacité à épargner des sommes importantes et d'en mobiliser pour le développement de leurs activités ou de la réalisation de leurs projets. Du coup, à la lumière de la faible proportion d'accès aux crédits (25%), on a pu observer que 66% des participantes à l'étude, ne réalisent aucune amélioration de leurs ressources financières qu'elles détiennent ou non un compte. En pareil cas, les objectifs de l'inclusion financière des femmes sont encore loin d'être atteints sur le plan économique. Mais l'espoir n'est pas encore perdu au motif que le statut social des femmes au sein du foyer a connu une légère amélioration. L'étude a révélé en effet, que seules 21% d'entre elles ne participent à aucune décision.

Quant à leur contribution aux charges du ménage, en dépit de la persistance des rôles sexospécifiques qui les confinent encore dans les tâches ménagères (33%) mais de plus en plus valorisées, elles prennent part au budget de l'alimentation (21%), au loyer (20%) et la scolarité des enfants (17%). Bien que ces actions ne conduisent pas systématiquement à leur autonomisation à cause de certains facteurs culturels, ne peuvent-elles pas être considérées, néanmoins, comme le début d'un changement qualitatif du statut social de la femme ?

### Références bibliographiques

Daly, K. (2007). Gender Inequality, Growth and Global Ageing (L'inégalité des sexes, la croissance et le vieillissement de la population mondiale), *Global Economics Paper*, 154, Goldman Sachs.

